

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 27 Avril 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, MM. RICARDEAU James et TANI Florent.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme POYER Audrey*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. CODET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Madame Christine CAMELIN et M. Nolann MORMANN.

<u>OBJET</u> :	<i>Convention de mise à disposition d'une licence IV – Local Commercial St Emilien de Blain.</i>
-----------------------	---

N° 2017 / 05 / 07

La Commune est propriétaire d'une licence de 4ème catégorie associée au commerce de St Emilien de Blain, dont la Commune est également propriétaire. Elle souhaite la mettre à disposition des repreneurs du commerce, dans le cadre du bail commercial de 9 ans, signé le 1er mars 2017.

Les activités du local commercial situé 4 place de St Emilien à Blain, sont : restauration, bar, alimentation, dépôt de pain et presse et dépôt de gaz.

Les conditions de cette mise à disposition de la licence IV font l'objet de la présente convention qu'il convient d'approuver.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le bail commercial du 1^{er} mars 2017, passé pour 9 ans, entre la Ville de Blain, représentée par son Maire et Monsieur Marc POIRIER, pour l'exploitation du commerce de St Emilien,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

.../...

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'une licence IV.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 9 Mai 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170504-CM-2017-05-07-
DE

Date de télétransmission : 09/05/2017

Date de réception préfecture : 09/05/2017

Séance du Conseil municipal du 4 Mai 2017
Délibération n° 2017 / 05 / 07